

PROCÈS-VERBAL

Séance du 29 février 2016

Présidence : M. Claude FARINE

1. Appel : 88 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BARRENSE-DIAS Yara, BOURQUI Marc, DUTRUY Gustave, FAVRE Suzanne, PIEREN Taïna, TUIMIL Sandra, WEAVER David

Absents : DELISLE Alzira, DOUSSE Jean-Robert, KARCHER Christian, WIESER Daniel

2. Procès-verbal de la séance du 25 janvier 2016

M. Victor ALLAMAND revient sur la remarque de M. Yvan RYTZ, en page 16, qui accuse la majorité de droite de déni de démocratie pour ne pas avoir soutenu Mme Yara BARRENSE-DIAS dans son postulat sur la gestion de la neige. Il est étonné de la légitimité de ce monsieur qui n'était pas présent lors de la séance en question, puisque pas encore Conseiller communal, et qui se permet de distribuer des leçons alors que son parti n'a même pas pris la parole pour soutenir sa conseillère. Pour preuve le procès-verbal du 7 décembre 2015, dans lequel il est indiqué que M. le Président ouvre la discussion, que la parole n'est pas demandée et que la discussion est close. Il a également été choqué par cet épisode, mais ne voit pas pourquoi le centre-droite en aurait fait davantage que les Verts pour soutenir un texte déjà condamné au sein de leur propre formation.

M. Yvan RYTZ précise que c'est l'absence de toute motivation politique qui était dénoncée et non le refus de la proposition.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président indique qu'au point 19, il s'agira du postulat de M. Frédéric TSCHUY et au point 20 du postulat de Mme Valérie MAUSNER-LEGER, en lieu et place de M. Gilles GROSJEAN.

M. le Président ajoute un point à l'ordre du jour : 26bis, interpellation urgente de M. Guy-François THUILLARD et la CAU concernant l'aménagement du territoire – nouvelles donnes et nouveau Plan directeur cantonal (PdCn) – 4^e adaptation

L'ordre du jour modifié est accepté par 81 oui et 2 abstentions.

4. Communications du Bureau

- A l'issue du premier tour des élections 2016, M. le Président tient vivement à remercier la centaine de scrutateurs qui se sont engagés dans le dépouillement du scrutin. En 2011, il y avait 4200 votants, cette année 5600, soit près d'un tiers de plus. Le travail était beaucoup plus conséquent et il remercie toutes les personnes qui ont participé par leur travail, leur sérieux et leur disponibilité. Il remercie également le Bureau du Conseil, la secrétaire, à la fois efficace et disponible, ainsi que les Conseillers qui ont accompli une tâche spéciale avec un groupe, notamment Eric Bieler, Yves Gauthier-Jaques,

Pierre Wahlen, Christine Trolliet, Pierre Girard et Olivier Monge, ainsi que le SAG et les 21 binômes qui ont saisi quelques 2000 bulletins. Nous cherchons à nouveau une douzaine de scrutateurs pour le deuxième tour du 20 mars 2016.

- Le Bureau a reçu deux démissions, celle de M. Vincent DESPONDS et la démission momentanée de M. Patrick BUCHS dont M. le Président donne lecture.
- Le Bureau a accordé un délai supplémentaire à la Municipalité pour répondre aux postulats de M. Sacha SOLDINI concernant le réaménagement de l'avenue Cortot, car une étude est en cours, et celui de MM. Fred TSCHUY et Christian KARCHER concernant le sentier de la Combe.
- La Municipalité a décidé de répondre en même temps aux postulats de M. Pierre WAHLEN et celui de MM. Maurice FREI et David LUGEON concernant la place du Vieux-Marché.
- Le Bureau a accordé un don unique pour son site Internet à l'Association des Secrétaires des Conseils Communaux Vaudois, dont fait partie la secrétaire,.
- M. le Président revient sur la publication Facebook d'un tableau de vote de la dernière séance. Après avoir consulté le canton, ce dernier a conclu qu'il n'y avait rien de répréhensible, les séances sont publiques et chacun peut voir ce que votent les Conseillers. A l'avenir, on pourrait soit afficher les votes à la manière d'un hémicycle, ou dire que les votes au tableau sont nominaux et ils seraient inscrits au PV, ou rappeler au public qu'il ne doit pas prendre le tableau en photo ou ne rien faire. Pour l'heure, le Bureau n'a pas encore pris de décision.
- Il revient également sur la dernière interpellation de M. Jacky COLOMB dont il n'a eu connaissance que quelques minutes avant la séance et qui ne posait pas de questions. Il rappelle les trois règles de l'interpellation, qui figurent à l'article 69 du règlement, à savoir qu'il n'y a pas de délai, que le Président doit en connaître le titre et l'objet, soit son contenu de manière générale et qu'il doit pouvoir en contrôler la forme. Il sera donc plus pointilleux à l'avenir.
- Enfin, il revient également sur le postulat de Mme Yara BARRENSE-DIAS concernant le déneigement des routes. Il avait ouvert la discussion, personne n'avait pris la parole, puis le renvoi à la Municipalité avait été refusé. Du point de vue du règlement, rien n'empêche les Conseillers de le faire, mais il attire leur attention sur le fait qu'un postulat soit refusé sans discussion n'est pas une manière très saine pour le bon fonctionnement de la démocratie. Il insiste pour que toutes les propositions soient débattues.
- M. le Président donne encore la chronique de ses activités, avec un mois de février très calme.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à Mme Doris ULDRY concernant le droit de passage au Parc du Reposoir. Les contacts nécessaires à la réalisation et à l'aménagement de la servitude de passage permettant la liaison entre le Parc du Reposoir et la route du Reposoir sur la parcelle 1562 sont en cours. Ils ont démarré courant 2015, à l'occasion de contacts entre le propriétaire de cette parcelle et la commune. Règlement du problème en cours en lien avec la réalisation de la halle de gym du Reposoir. Après diverses séances entre le service de l'Urbanisme, des Espaces Verts et le propriétaire, l'assiette de servitude et son aménagement ont été fixés. Le propriétaire s'est déclaré favorable à la cession gratuite de cette servitude qui sera aménagée par la commune et qui devrait être praticable à l'ouverture du Parc du Reposoir.

Elle répond également à M. Jacques HANHART concernant la zone d'utilité publique aux Fontaines. Elle signale que la Municipalité s'est saisie de ce dossier dans le courant de la législature. Elle a confié au service de l'Urbanisme le mandat de régler, une fois pour toutes, cette question qui reste en suspens depuis le 5 juillet 1989 (datant de la législation du plan de quartier et des Fontaines). A cet effet, elle a rencontré M. Bernard Nicod le 6 mars 2014. Au cours de cette séance, il a été convenu que M. Nicod remette à la ville de Nyon la parcelle 2639, d'une surface de 1'180 m², classée en zone d'utilité publique au sens du plan de quartier des Fontaines, dans l'esprit de la convention signée entre les parties. La collecte de diverses informations, en lien avec cette parcelle – état détaillé des charges, état des revenus ainsi que conséquences en termes de gestion des parcelles de dépendance – a pris du temps, M. Nicod ayant dû procéder à des recherches précises durant l'année 2015.

Un acte de vente, pour Fr 1.- symbolique, a été préparé à la fin de 2015. La Municipalité procédera à la finalisation dudit acte, dont la signature par les parties devrait intervenir au cours des prochaines semaines, mettant ainsi un terme à une longue période d'incertitude quant à l'avenir de cette parcelle. La Municipalité ne manquera pas d'informer de la date de signature de cet acte de vente. Il va sans dire qu'elle est disposée à reprendre les baux qui sont aujourd'hui en force, en l'état du contrat de bail pour une somme de CHF 26'500.-/an

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à M. Alexandre DEMETRIADES au sujet de la pose éventuelle de catadioptrés à la route de St-Cergue. Il signale que des tests sont menés, les SI ont notamment déjà augmenté l'éclairage à cet endroit. Si cela devait être insuffisant, un marquage fluorescent sera installé car, selon Pro Vélo, les catadioptrés pour les cyclistes ne sont pas très efficaces. Les Espaces Verts n'ont, par ailleurs, pas encore terminé leurs plantations. Il répond également à M. Jacques HANHART concernant le sentier entre Chantemerle et la route d'Oulteret. Il précise que ce chemin est en bon état à l'exception d'un tronçon à proximité d'un arbre majeur. En coordination avec le service des Espaces Verts, le service T&E procédera à l'assainissement de ce secteur, afin d'assurer la pérennité de cet arbre. Les travaux seront réalisés en surface afin d'éviter une dégradation de l'état sanitaire de l'arbre et de ses racines par un terrassement. Cette intervention nécessitera localement la suppression du revêtement bitumeux et la mise en place d'un revêtement stabilisé perméable de type béton caverneux ou similaire, pour permettre à l'eau de pénétrer dans le sol jusqu'aux racines. Enfin, il donne quelques informations sur les activités de la culture. Ce samedi, les bibliothèques vaudoises sont ouvertes sur le thème de « Savez-vous planter des choux ». Le Festival Perrault, week-end de contes au Château de Nyon, aura lieu les 19 et 20 mars. Visite guidée de l'exposition « Donnant, donnant » le jeudi 17 mars et un atelier pour les enfants le 9 mars. Pour les enfants, il y aura également des animations dans les musées durant toutes les vacances de Pâques.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY signale qu'un exemplaire du flyer qui sera imprimé prochainement concernant les places de parc handicapés, se trouve sous les tables. Le plan sur le flyer est celui qui figure sur le SIT. Et, suite à l'intervention de M. Victor ALLAMAND concernant les bouts de pistes cyclables, elle précise que ses remarques seront prises en compte dans l'évaluation qui sera faite. Elle fait remarquer également que le trottoir à l'avenue Reverdil est désormais mixte pour piétons et cycles sans délimitation de l'espace de circulation.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT revient sur le vote des collaborateurs de la ville concernant le statut ou règlement du personnel. Il avoue avoir été un peu surpris de ce résultat, mais la Municipalité prend acte, le résultat étant clair avec un fort taux de participation. Manifestement, les arguments qui laissaient entendre une crainte pour la sécurité de l'emploi ont été plus forts que les perspectives d'amélioration des conditions de travail, avec pour résultat que le statut de 1965 va rester en force. Les discussions vont reprendre avec le SSP, syndicat mandaté par la commission du personnel comme interlocuteur, mais il faudra probablement attendre la nouvelle répartition des dicastères.

6. *Rapport N° 235 concernant une demande de crédit de CHF 105'000.- destiné à la refonte du site officiel de la Ville de Nyon et au développement d'un nouveau système de gestion de contenus Web.*

Rapporteur : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT tente d'expliquer la situation suite à ce rapport qui l'a surpris. Il estime que l'on a affaire à une bataille d'experts et de spécialistes, mais il se trouve qu'il y a une divergence de vues sur des éléments qui ne peuvent pas être pris en compte. La commission souligne la qualité de l'étude, mais la méthodologie diffère. Elle demande des cahiers des charges qui ne seront compréhensibles que par des spécialistes et qui représente un risque d'augmentation des coûts alors même que la commission pense que le budget ne sera pas respecté. Quant à l'analogie avec le métier d'architecte, il trouve cela incongru, car on n'est pas du tout dans ce cas de figure. On ne construit pas un nouvel immeuble, il s'agit

juste de rénover, d'une refonte. On ne parle que du contenu et non de l'immeuble. Pour poursuivre l'analogie, il précise que l'on demande juste du mobilier et de refaire la cuisine. Concernant les appels d'offres, ils veulent justement l'éviter, étant donné que la Webmaster de la commune a tous les diplômes et toutes les compétences nécessaires pour faire le travail, il n'est donc pas nécessaire de se tourner vers une solution extérieure, forcément plus chère. Il revient encore sur le délai de dépôt du rapport, le préavis ayant été accepté en Municipalité le 14 septembre, et alors que ces nouvelles demandes vont demander encore plus de temps. Il précise finalement que la somme demandée est de CHF 105'000.- alors que le site a été refait il y a 7 ans et signale que Montreux a fait une demande similaire pour CHF 217'000.- et Gland CHF 100'000.- par voie de budget. Au final, il n'est pas favorable aux conclusions de la commission et n'est pas certain que tout le monde ait bien saisi les enjeux de ce discours de spécialistes. Il demande au Conseil de ne pas suivre la commission mais d'accepter la conclusion du préavis.

M. Jacques HANHART s'étonne du discours tenu par le syndic. En effet, il ne parle que d'une mise à jour alors qu'ils veulent travailler avec un spécialiste qui travaille en open source. Si on travaille avec un nouveau logiciel, cela signifie qu'on le refond complètement. Il a été mentionné que les sous-sites qui existent actuellement vont être repris, car la coordination est magnifique et chaque service a fait son propre site. S'il a fallu six mois pour le dépôt du rapport, il précise qu'un certain nombre de questions ont été posées que et que les réponses ont mis du temps. Par conséquent, la commission a fait de son mieux et il demande suivre son rapport.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES revient également sur les propos du syndic, et croit qu'effectivement il y a un problème de fond. Le premier argumentaire de vouloir dire que ces CHF 105'000.- ont été réfléchis d'une manière posée est étonnant au vu de la réponse qui figure en page 1 mentionnant « l'expérience personnelle et l'opinion d'un expert Web » pour donner ce budget. D'autre part, de nombreuses questions ont été posées, mais à chaque fois, on leur a répondu que cela sera étudié. Au final, ils ont découvert que cette étude n'a pas vraiment été menée, mais que le préavis a été rédigé en « mode chaos ». Sur le fond, les idées sont bien là et quelque chose doit être revu, mais il estime préférable de refaire un site de fond en comble tenant compte des nouvelles normes. La commission est également venue avec un certain nombre de propositions permettant notamment de pouvoir travailler avec des documents électroniques pour le Conseil qui permettrait de réduire la masse de papier. La commission sur le fond n'est pas opposée au fait de revoir le site, mais sur la forme il serait mieux d'avoir quelque chose de plus tangible que des réponses qui n'en étaient pas. Un certain nombre de réponses ont été transmises, mais ils ont l'impression que la somme demandée est sortie d'un chapeau pour avancer vite sans avoir fait le travail de fond.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse les conclusions du préavis par 53 non, 25 oui et 7 abstentions et décide :

- de renvoyer le préavis à la Municipalité pour une nouvelle étude.

7. *Rapport N° 243 concernant la révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon.*

Rapporteur : M. Vincent HACKER

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'approuver la révision des statuts du Conseil régional du District de Nyon du 24 septembre 2015 par le Conseil intercommunal.

8. Rapport N° 244 concernant le dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 4'700'000.- pour financer la participation de la Ville de Nyon au DISREN du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2019

Rapporteur : M. Frédéric TSCHUY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui et 6 abstentions :

1. d'approuver la mise en œuvre du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN), fondé sur le principe des cercles d'intérêt ;
2. d'accepter la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir les majorités simple des Communes et qualifiée de deux tiers des voix ;
3. de contribuer au soutien solidaire pour moitié par une participation en francs par habitant, et pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années ;
4. de valider :
 - a. le principe de la clause de sauvegarde plafonnant l'engagement de la Commune à 0.9 point d'impôt communal par an sur l'ensemble des projets décidés dans l'année ;
 - b. le mécanisme complémentaire de soutien solidaire financé pour moitié par une participation en francs par habitant, et pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années ;
 - c. le plafonnement de l'éventuelle participation communale au fonds de compensation à 0.1 point d'impôt communal ;
5. d'adhérer au but optionnel relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) (Cf. article 5a des statuts de l'association) ;
6. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 4'700'000.- pour financer la participation de la Ville de Nyon au DISREN du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2019. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.2 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 25 ans.

9. Rapport N° 247 concernant une demande d'un crédit d'investissement de CHF 136'109.- pour le remplacement et l'achat de deux véhicules utilitaires et d'une machine d'entretien en 2016.

Rapporteur : Mme Béatrice ENGGIST

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Jean-Claude MERMILLIOD estime que si l'on veut établir un système de mutualisation des véhicules, il faut que certains soient disponibles. Celui demandé par la culture pourrait également servir à d'autres.

M. Jacques HANHART ne comprend pas la Municipalité. Depuis plusieurs années, elle demande aux gens d'utiliser les transports en commun, on met des feux, on supprime les places de parc (près d'une centaine ont été supprimées) et elle veut racheter des véhicules. D'autre part, il s'étonne qu'on achète encore des bus alors que le Service des sports en a plusieurs.

M. Jacky COLOMB s'étonne que l'Office du Développement durable ne se penche pas plus sur la légitimité d'acheter un véhicule, comme celui demandé par la Culture. Il va faire 6000 km par année, ce qui est très peu, et, dans 5 ans, avec seulement 30'000 km, son remplacement sera demandé. D'autre part, la ville a déjà eu de mauvaises expériences avec les véhicules bi-carburants, mais le Service Développement durable continue de les préconiser. Enfin, il pense qu'il existe suffisamment de petites camionnettes électriques performantes, parfaites pour une utilisation locale et il se demande pourquoi cette proposition n'est pas faite régulièrement.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT a vu le postulat sur la mutualisation des véhicules qui sera l'occasion de répondre. Il précise que la commune a des locaux dans toute la ville et que par conséquent les véhicules ne peuvent pas être centralisés. Il faut voir l'aspect pratique avec d'un côté le nombre de kilomètres et d'un autre, le nombre d'heures nécessaires et le coût de l'opération. Il précise que la déléguée au Développement durable collectionne les demandes qui sont admises par la Municipalité. Il a été décidé de faire un seul préavis pour les véhicules pour ne pas les mettre dans le budget. Le but est d'avoir des conditions aussi respectueuses que possible de l'environnement par rapport au choix du véhicule. La preuve du besoin est à la charge du Service puis la Municipalité le juge opportun ou pas.

M. André CATTIN est étonné par la réponse du syndic. Entendre que les services de la commune ont besoin d'un véhicule pour gagner du temps alors que l'on a mis en place des transports publics efficaces. Pour la commune il faut un véhicule pour gagner du temps alors que les entreprises privées doivent utiliser les bus.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'une camionnette est demandée pour transporter du matériel, qu'il y a trois musées, un dépôt de biens culturels loin de ces musées et qu'un certain nombre de transports doit être fait. Il ne s'agit pas d'un transport de personnes.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement suivant, par 58 oui, 25 non et 3 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF101'609.-, pour le renouvellement et l'achat d'un véhicules utilitaire et d'une machine tractée en 2016 ;
2. de ne pas octroyer la somme de CHF 34.500.- destinée à l'achat d'une camionnette pour le service de la culture. La somme est déduite dans les conclusions du rapport.

La discussion générale sur le préavis est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 47 oui, 28 non et 8 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF101'609.-, pour le renouvellement et l'achat d'un véhicule utilitaire et d'une machine tractée en 2016 ;
2. ce montant sera porté aux comptes suivants :
 - CHF 60'000.- au compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, pour l'acquisition d'une machine tractée au Service des espaces verts et forêts, dépense amortissable en 20 ans ;
 - CHF 41'609.- au compte N° 9143.20– *Dépense du patrimoine administratif*, pour le renouvellement d'un véhicule utilitaire au Service des sports, manifestations et maintenance, dépense amortissable en 5 ans.

10. Rapports de majorité et minorité N° 251 concernant l'aménagement des pistes du massif de la Dôle - Demande d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 102'000.-.

Rapporteurs : M. Olivier MONGE pour le rapport de majorité
M. Yvan RYTZ pour le rapport de minorité

Le rapport de minorité demandant la non-entrée en matière, M. le Président suggère de passer au débat.

M. Yvan RYTZ, au contraire, signale que si l'entrée en matière est refusée, il n'y a pas lieu d'ouvrir le débat.

M. Jacky COLOMB relève que ce qui est demandé est une tentative de renvoyer le préavis à la Municipalité sans en avoir discuté. Cela correspond totalement à ce qui a été dit plus tôt, à savoir de renvoyer un préavis sans débat. Il demande d'ouvrir le débat et d'en discuter.

M. Pierre WAHLEN précise qu'il ne s'agit pas de savoir si l'on veut faire ces aménagements ou non, mais avant de prendre une décision, il souhaite connaître l'ensemble des enjeux autour du massif de la Dôle. Si on fait le débat, à son issue, la seule possibilité sera d'accepter ou de refuser le préavis déposé. Or, il demande qu'en amont, la Municipalité vienne avec l'ensemble des éléments qui permettront de se faire une idée du développement à court, moyen et long terme du massif de la Dôle. Il s'agit d'une décision extrêmement importante. Pour les mêmes questions, Coppet n'a eu que la solution de refuser le préavis. Il propose au contraire de connaître d'abord l'ensemble des éléments avant de se déterminer. Il souhaite avoir plus d'éléments pour pouvoir se déterminer en toute connaissance de cause.

La discussion est ouverte.

M. Jean BISCHOFBERGER souligne que la neige ne va pas commencer à tomber parce que le Conseil va voter un crédit supplémentaire. Il pense qu'il faudrait étudier une alternative au ski de piste, peut-être du ski à roulettes. Ceci étant, il trouve que le rapport de minorité est remarquable dans tous ses détails.

M. Jacques HANHART s'étonne des conclusions du rapport de minorité. En effet, chez les Verts, M. Pierre Wahlen est représenté au Conseil intercommunal et le sujet a déjà été abordé dans ce cadre. Il y a également une personne au Codir, M. Rossellat, ils devraient donc connaître le sujet. Quand ils prétendent ne rien savoir du futur, cela fait en réalité des mois que l'on parle des problèmes du massif de la Dôle au Conseil intercommunal. Leur délégué devrait pouvoir les informer.

Mme Doris ULDRY relève que l'on parle uniquement de l'entrée en matière ou non. Elle demande de ne pas accepter la demande car il est important d'en discuter. Elle ne nie pas les problèmes climatiques, ne rien faire et décider dans une année ou deux, n'est pas une solution. Cela n'empêche pas de revenir avec d'autres propositions plus tard. Elle demande de pouvoir discuter ce préavis et le voter.

M. André CATTIN trouve le rapport de minorité bien écrit, mais il faut plutôt penser au sujet qui nous intéresse vraiment et qui ne porte pas sur l'enneigement futur, les probabilités de fonctionnement ou la durée d'exploitation, mais de la sécurité. Les pistes de ski ont besoin d'être préparées pour un faible enneigement et, pour donner de la sécurité, il faut gommer les aspérités, enlever les cailloux et troncs d'arbres qui peuvent être dangereux en cas de chute. Le but est la sécurité d'abord, ce qui n'est pas mentionné. Il préfère dépenser une somme dans ce but.

M. Philippe BEURET est un partisan du maintien de l'équipement de la Dôle, c'est une chance d'avoir un massif si près et une opportunité de pouvoir skier dans le Jura. Il soutient l'idée que ce massif soit entretenu et l'investissement supplémentaire demandé lui paraît légitime. Ceci dit, le rapporteur de minorité a amené des éléments supplémentaires et il pense également que la question de la non-visibilité sur les investissements futurs est un problème pour accepter le préavis en tant que tel. Il se rallie à l'idée de soutenir le massif de la Dôle et d'en

améliorer la pratique du ski, mais en même temps le choix proposé est extrême et binaire et il se ralliera à la proposition de renvoyer le préavis pour un complément d'information.

M. Pierre WAHLEN relève que régulièrement il est reproché de saucissonner les projets. Dans ce cas, c'est exactement ce qui est fait car on n'a aucune idée des prochains investissements. Ensuite, il rappelle qu'il a déposé au Conseil intercommunal une interpellation pour que le débat soit ouvert sur ces questions et sur l'avenir de la Dôle. Les réponses sont floues et l'arrivée de Sogestar n'est pas sûre.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES est étonné de la teneur des débats, sur les conclusions du préavis et la teneur d'accepter ou non le préavis. Il est surpris par la position du parti socialiste sur ce dossier. On parle d'un accès aux pistes de ski accessibles en transports publics depuis Nyon, de la possibilité d'offrir un site pour des enfants qui vont skier à cet endroit à prix abordable et on est en train de tourner tout ceci dans toutes les directions possibles pour simplement occulter le fait que l'on demande un investissement modeste qui donne au moins la chance de pouvoir continuer à utiliser ces pistes de ski et pouvoir donner un accès prolongé dans le temps.

M. Jacky COLOMB souligne que l'on demande CHF 102'000.- sur des investissements futurs qui devraient se chiffrer plutôt en millions. Il demande de prendre la mesure de ceci pour 10 à 15 jours de ski de plus par année qui seront rentabilisés en 10 à 15 ans sans problèmes. La somme en jeu a très peu d'influence sur la suite des dépenses et à ce titre il aurait plutôt fallu refuser le premier préavis de la mobilité.

M. Franck MARTINET revient sur qui a été dit. On parle de manque d'information et on souligne qu'en cas de refus du préavis on renonce au site de la Dôle en tant que place de ski pour les jeunes, ce qui est faux. Le préavis veut juste prolonger de 10 à 15 jours l'accès au ski. Il n'est pas indiqué qu'en cas de refus, les jeunes ne pourront plus skier à la Dôle, mais on parle uniquement de prolonger l'ouverture, ce qui est aberrant au vu de la quantité de neige. Il ne sait par ailleurs pas si l'ouverture cette année aurait pu être prolongée avec ces aménagements, mais il en doute vu le manque de neige. On nie le fait qu'on est en plein réchauffement climatique et trouve aberrant d'ouvrir 10 jours de plus dans un environnement où l'on skie de moins en moins dans les stations de moyenne altitude.

M. Régis JOLY revient sur le rapport de minorité qui dit que cet investissement n'est pas forcément nécessaire compte tenu de la faible rentabilité du domaine de la Dôle, ce qui est peut-être vrai étant donné que ce sont les mêmes Verts qui ont tout fait pour que l'on ne puisse pas utiliser le télésiège en dehors de la période hivernale. Il faut arrêter de tourner en rond et l'entrée en matière a longuement été débattue et il souhaite que l'on procède au vote.

Concernant l'entrée en matière, M. Jacques HANHART relève que si elle est refusée, le préavis part à la poubelle et on n'aura plus de discussion sur le sujet. Si tel n'est pas le cas, il souhaite connaître la différence entre un refus du préavis, un renvoi à la Municipalité l'acceptation ou le refus d'entrer en matière.

Mme Doris ULDRY demande que les Députés qui ont plus l'habitude de la question d'entrée en matière éclairent les Conseillers peu habitués à ce type de procédure. Elle souhaite connaître la différence.

M. le Président précise qu'en cas de refus d'entrer en matière, cela signifie que le préavis est renvoyé à la Municipalité qui décidera ce qu'elle en fait. Le rapport de minorité demande une vision plus globale et de renvoyer le préavis à la Municipalité car les informations données ne lui paraissent pas suffisantes. Il y a ensuite la demande de crédit pour régler un problème spécifique.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS donne quelques précisions. Il comprend le souci de savoir quelle sera la dépense totale pour aménager les pistes de la Dôle, pour faire un parking ou une maison d'accueil, mais il est dans l'impossibilité de donner des réponses dès le moment où des études sont en place, des discussions avec les Français ont lieu. Si la non-entrée en matière est votée, des informations complémentaires ne pourront pas être données avant l'automne prochain et cette correction des pistes ne sera pas faite pour la prochaine

saison. Il s'agit également d'une question de sécurité comme le disait M. Cattin puisque les pistes pourraient être ouvertes avec 20-30 cm de neige, comme le font les Français, contre 60 à 80 cm actuellement. Ils ont pu ouvrir 10 jours avant, bien que n'étant pas orientés côté nord. Si le Conseil décide de ne pas entrer en matière, la correction ne pourra pas être faite avant l'été 2017.

M. Yvan RYTZ est désolé que cet article ait causé autant de débats, mais souhaite mettre le côté formaliste de côté et se concentrer sur le fond. Effectivement, il demande d'avoir plus de clarté sur les investissements à venir, car d'après les informations fournies par le Conseil régional, il y a environ CHF 13 millions dans le pipe-line, soit CHF 3,5 à 4 millions pour le parking et une station d'accueil ainsi que CHF 10 millions pour une nouvelle liaison entre les Dappes et les Tuffes. On parle toujours de 10 jours, mais il s'agit de jours en amont de la saison, soit d'ouvrir plus tôt et non prolonger la saison et il rappelle que le massif français dispose de canons à neige. Même avec l'épierrement, il est probable qu'avec les questions de température et de précipitations, l'ouverture n'aurait pas été possible plus tôt cette année. Il imagine aisément les prochains investissements pour d'indispensables canons à neige, réflexe dénoncé par l'Office Fédéral de l'environnement et d'autres instituts. Quant à l'urgence, le préavis a mis deux ans pour passer du Conseil Régional au Conseil communal et il pense que l'aménagement des pierres n'aurait pas changé grand-chose. Beaucoup de communes doivent encore accepter ce préavis et il doute fortement que ces investissements seront débloqués et que les travaux auront lieu cet été. Temporiser un peu est juste de la considération politique.

M. Olivier MONGE relève que les jours supplémentaires d'ouverture permettent d'optimiser l'investissement. Si on ne connaît effectivement pas le montant total des investissements futurs, il ne pense pas que cela soit déraisonnable puisque l'on parle de 2.- par habitant. Il pense que l'on a encore bien des années de ski devant nous.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote l'entrée en matière est acceptée par 56 oui, 23 non et 8 abstentions.

Le débat sur le préavis est ouvert.

Mme Doris ULDRY invite l'assemblée à voter un grand oui, qui donnerait également un signal positif au Conseil régional.

M. Yvan RYTZ ne voit pas d'autre positionnement que de refuser ce crédit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 59 oui, 14 non et 12 abstentions :

- d'accorder une contribution financière de CHF 102'000.- au Conseil régional pour contribuer à l'aménagement des pistes du massif de La Dôle. Ce montant sera porté au compte N° 9165 – Subvention d'investissement, dépense amortissable en cinq ans.

11. *Rapport de la commission chargée d'étudier la motion de Mme Jessica JACCOUD « Pour une police de proximité auprès des élus communaux ».*

Rapporteur : M. Luciano DE GARRINI

La discussion est ouverte.

M. Régis JOLY encourage les Conseillers à ne pas renvoyer le postulat à la Municipalité. Premièrement, comme le dit la commission, les problèmes soulevés par la motion ne seront pas résolus par ce qu'elle propose en matière de gouvernance. Ensuite, il pense qu'une fois la curiosité de la nouveauté passée, plus personne ne lira les fameux rapports qui ne seront par ailleurs pas votés par le Conseil. Il voit également une inégalité de traitement entre les associations intercommunales et se demande pourquoi inscrire dans notre règlement que les

délégués PNR doivent rédiger un rapport alors que la plupart des autres associations intercommunales n'y sont pas tenues. Enfin, il se demande encore pourquoi renvoyer à la Municipalité cette motion pour qu'elle vienne avec une proposition de modification de règlement alors que tout Conseiller peut le faire en usant de son droit d'initiative. Dès lors ce renvoi lui paraît totalement inutile.

Mme Jessica JACCOUD lui répond en relevant que le point essentiel est surtout de créer un lien institutionnel entre le Conseil intercommunal de police et le Conseil communal, étant précisé que ce dernier n'a pas à donner d'instructions au Conseil intercommunal, ni à ses délégués. Ensuite, elle lui signale que les délégués au Conseil interrégional ont fait récemment un rapport présenté par M. Wahlen qui a fait l'objet d'une intervention suivie d'une discussion au sein de ce conseil. Le rapport a ensuite été pris en considération, ce qui a été apprécié et qui permet de recréer un lien entre le Conseil intercommunal et le Conseil communal, étant précisé que la police représente une tâche régaliennne de l'état dont il n'est pas censé ignorer. Pour toutes ces raisons elle invite les Conseillers à voter ce rapport et renvoyer la motion à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 38 oui, 36 non et 12 absentions :

- de renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport de la motion «Pour une police de proximité auprès des élus communaux », reprise partiellement

12. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Sacha SOLDINI pour la création d'une commission permanente de la mobilité.*

Rapporteur : Mme Valérie MAUSNER-LEGER

La rapportrice précise que la commission s'est réunie, notamment pour s'interroger sur la raison d'être de cette commission, sur son rôle, sur les sujets qu'elle pourrait traiter et également sur sa composition et les règles de suppléance. Concernant la raison d'être de cette commission, on voit lors de chaque séance du Conseil, des sujets concernant la mobilité. Parfois sur des questions d'ordre stratégique ou des préavis qui arrivent un par un avec des aménagements d'ordre ponctuel. Ceux-ci sont traités par ces commissions ad hoc ce qui rend difficile la vision d'ensemble. Pour tous les sujets qui pourraient être traités, la commission estime qu'une certaine coordination pourrait être assurée entre les horaires de bus, les aménagements piétons, cyclistes et automobiles, de manière à avoir, au moment de la réalisation, une vision globale. Ensuite, l'idée serait d'utiliser cette commission comme plateforme d'échange de manière à ce que l'information sur les projets futurs soit prise en compte au moment de l'élaboration et avant le préavis. Elle remarque que les Conseillers communaux manquent de technicité par rapport aux normes en cours concernant différents sujets et cette commission permettrait de donner une certaine expertise au sein des groupes et ne pas être surpris par tout ce qui arrive. La commission pensait se réunir tous les deux mois.

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN pense que la création d'une commission permanente n'est pas une chose anodine. La commission permanente d'urbanisme a été créée il y a environ 18 mois et avant d'en créer une nouvelle, il pense qu'il serait bon que l'on fasse un bilan de la première, que l'on sache ce qu'elle apporte à notre Conseil, ce qu'elle apporte à la Municipalité et si les rôles assignés ont pu être tenus. Ensuite, il pense que les questions soulevées posent la question du rôle du Conseil communal à savoir s'il s'agit de faire de la cogestion et s'occuper des détails de planification. Il pense au contraire que son rôle est de s'occuper de la vision politique souhaitée et il craint beaucoup d'une commission qui se commettrait dans ce genre de détails. S'il s'agit de faire remonter à la Municipalité ou aux services concernés des avis de la population, il y a d'autres moyens pour le faire, comme interroger la population dans les quartiers et qui permettrait de faire remonter toute une série de problèmes rencontrés par les usagers. Finalement, si ce postulat devait être renvoyé à la Municipalité il pense que celle-ci

devrait s'interroger sur bien-fondé d'une nouvelle commission et si les problèmes de mobilité ne devraient pas être traités en même temps que l'urbanisme. La mobilité ne va pas sans l'aménagement du territoire. Il suggère une seule commission qui s'occupe de mobilité et d'urbanisme au niveau politique.

M. Jacques HANHART est d'accord avec M. Wahlen et ajoute qu'en plus de faire venir Pro-Vélo, il faut également penser à l'ACS et au TCS. Ce dernier a une excellente commission qui s'occupe des carrefours dangereux et particulièrement de passages piétons dangereux, comme celui en bas de la Morâche qui est un scandale.

M. Sacha SOLDINI remercie Mme Mausner-Léger qui a bien résumé la situation. Concernant la crédibilité et pertinence d'une telle commission, il relève qu'à chaque séance du Conseil, on a une prise de parole de la Municipalité pour expliquer des détails de mobilité ou des prises de parole de Conseillers pour des problèmes de mobilité. De petits détails peuvent faire échouer des préavis municipaux comme celui en Gravette retiré par la Municipalité à cause de détails. Les commissaires ont du mal à pouvoir débattre par rapport notamment à certaines normes qui pourraient être expliquées à cette commission.

M. Jacky COLOMB répète que créer une nouvelle commission n'est pas anodin. Il rappelle que le groupe de travail sur la gestion des déchets, qui faisait suite à une prise de décision calamiteuse sur un premier préavis, a travaillé pendant une année et a réussi à mettre tous les partis d'accord sur la décision à prendre. Il s'étonne que l'on n'ait pas eu cette même idée pour la mobilité afin de mettre les choses à plat et que la compréhension s'installe. Le choix est difficile entre un groupe de travail et une commission permanente, mais il estime qu'il est nécessaire d'avoir quelque chose.

M. Patrick BUCHS est sensible aux arguments de M. Wahlen concernant la commission de l'urbanisme, ayant la chance d'y siéger, mais pense qu'il ne faut pas l'utiliser pour présager de ce que pourrait être celle de la mobilité. Ce soir on ne vote pas sur la commission mais sur le renvoi du postulat à la Municipalité. Il encourage à l'envoyer à la Municipalité vu le nombre de débats sur le sujet afin de l'envisager pour la prochaine législature, la problématique étant importante. Il invite également la Municipalité à réfléchir sur une nouvelle mouture de la commission d'urbanisme qui est une catastrophe à l'heure actuelle.

M. Gilles GROSJEAN rappelle également les espaces publics. Quand on parle d'urbanisme, on parle d'espaces publics de même que lorsque l'on parle de mobilité. Les trois forment un trio indissoluble et vont de pair.

Mme Aline ANGELI faisait partie de la commission et n'a pas signé ce renvoi, car elle avait l'impression que ce postulat avait été déposé dans une idée de contrôler ce que la Municipalité fait. Elle n'est pas sûre du bienfondé de cette commission et ne pense pas que cela va faire avancer les choses. Elle a plutôt l'impression que cela fera perdre du temps.

M. Sacha SOLDINI précise qu'il ne s'agira pas d'une commission de contrôle, rôle dévolu à la COGES qui par ailleurs va voir l'office de la mobilité chaque année. Il pense plus à un outil de travail qui permette d'échanger sur l'aspect mobilité dans le sens large du terme.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 50 oui, 30 non et 7 abstentions :

- de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

13. *Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Josette GAILLE et conjoints intitulé « Pensons à l'environnement ».*

Rapporteur : M. Marco CARENZA

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 63 oui, 9 non et 13 abstentions :

- de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

14. Propositions individuelles

M. Jean BISCHOFBERGER était déterminé à ne plus parler des chenilles processionnaires, mais MM. Dupertuis et Rubattel l'ont obligé suite à leur communiqué de presse. Celui-ci, daté du mercredi 10 février 2016 et repris in extenso par La Côte le jeudi 11 février, ne manque pas d'aplomb. En effet, ce communiqué ne prend pas seulement des libertés avec la loi mais fait l'impasse sur les obligations imposées aux communes par cette même loi. Il essaie de donner une bonne conscience aux signataires et est en définitive une démonstration d'incompétence totale. L'Arrêté du 7 décembre 2005 spécifie que la date limite pour enlever les nids est le 15 février, laissant aux retardataires, suivant la date du communiqué de presse, seulement le vendredi 12 pour effectuer la destruction des nids. Les auteurs du communiqué n'en ont eu cure : ils ont décidé d'étendre la date limite exigée par la loi jusqu'à fin février. Après le 15 février, il assure que les nids sont pour la plupart vides et que les chenilles, à la queue-leu-leu, comme la droite de Nyon derrière l'UDC, se sont déjà enterrées (hélas pas la droite udéciste). Ceux qui détruisent les nids, alors vides, empêchent quand même les poils urticants de s'éparpiller dans la nature lors d'un fort coup de vent. Il faut tout de même se rappeler que l'objectif de l'Arrêté est de détruire les chenilles au nid. Les chenilles, méditerranéennes d'origine, progressent de 15 km par année et atteignent déjà l'Île-de-France. Il trouve cette approche de la part de la Municipalité répréhensible. Le communiqué de presse fait de plus l'impasse sur l'Article 5 de l'Arrêté qui précise que les communes sont chargées de l'appliquer et qu'elles ont pour tâche :

a) d'informer la population des risques liés à la présence des chenilles processionnaires du pin et des mesures de précaution à respecter.

b) d'avertir tout propriétaire locataire, usufruitier, fermier ou exploitant, et de leur fixer un délai d'exécution. L'accès aux biens-fonds doit être assuré à la commune.

Il estime que ce n'est pas en publiant un communiqué à la va-vite que l'information à la population a été effectuée. La distribution d'un "tous ménages" lui semble nécessaire. Lorsqu'un délai d'exécution est fixé aux personnes citées sous lettre b), il ne peut l'être que bien en amont du 15 février, car passé ce délai il se demande quelle en serait son efficacité. Sans doute la Municipalité a-t-elle établi une liste des biens-fonds qu'elle a visités. Il lui demande d'en donner une copie à ce Conseil. De plus, le communiqué fait aussi l'impasse sur l'article 6 qui indique que " les contrevenants au présent Arrêté sont passibles d'une amende jusqu'à Frs 1'000.-". Il faudrait éclaircir la question avec le préfet afin de déterminer si Messieurs Rubattel et Dupertuis sont en contradiction avec la loi, ce qu'il croit et se demande si le budget de fonctionnement des Espaces Verts pourrait supporter une amende de deux fois Frs 1'000.-. Enfin, il revient sur un passé assez récent où il avait trouvé des nids de chenilles processionnaires sur un pin jouxtant l'hôpital et une autre fois sur des pins du domaine public, pour le plus grand déplaisir des protagonistes des Espaces Verts, ceux qui conseillent aux Nyonnais d'enlever les "pins infestés ou susceptibles de l'être (donc tous les pins)" et ceux qui plantent des pins dans Central Park. Il se demande encore si ces derniers seraient immunisés.

M. Jean-Claude MERMILLIOD s'est promené du côté du Boiron et est tombé sur un véritable chantier, allant de surprises en surprises, du genre plutôt désagréables. D'abord à la promenade du Mont-Blanc, les deux derniers arbres (côté Genève) manquent à l'appel, fraîchement coupés. Puis, à l'entrée du bois à droite, le grand sapin blanc (*Abies alba*) a disparu, laissant une souche de belle dimension. Ensuite, le long du chemin, au niveau de la première passerelle, manquent l'orme de montagne (*Ulmus glabra*), puis le noyer noir d'Amérique (*Aesculus hippocastanum*) qui était proche du grand sequoia, et encore deux ou trois autres. Mr Beuchat avait effectué un inventaire précis des richesses du cordon boisé du Boiron. Il avait placé une petite plaquette en bois avec leur nom sur tous les arbres et arbustes intéressants, et produit un document intitulé « Marquage sylvicole du sentier du Boiron », accompagné d'un plan sur lequel chaque espèce était indiquée par un numéro à sa position le long du cordon. Le noyer noir d'Amérique (espèce considérée comme peu

répandue) avait une circonférence de 2.75 m à 1.50 m du sol, avec un âge estimé entre 200 et 300 ans. Il faisait partie des arbres majeurs que Mr Beuchat avait qualifiés de vénérables. De même, l'orme de montagne était considéré comme assez rare. Personne aux Espaces verts ne pouvait ignorer le statut de ces arbres. Sauf erreur, les cordons boisés sont considérés comme zone forestière et soumis à autorisation du canton pour toute modification. Ces arbres sont donc protégés à la fois sur le plan cantonal et par notre propre règlement des arbres, dont on attend toujours la nouvelle version. Il pose donc les questions suivantes :

- Une autorisation d'abattage a-t-elle été demandée ? Et pour quelle raison ?
- Qui a pu autoriser l'abattage de tels arbres ?
- Vu l'ampleur des travaux entrepris et la qualité des arbres concernés, la commission des arbres n'aurait-elle pas dû être informée ?

Il apparaît très probable que ces travaux ont été entrepris pour rénover les barrières du chemin du Boiron qui commençaient à vieillir, plusieurs des troncs d'origine étant dans un état de décomposition marqué, troncs au sol qui permettent à toute une flore et faune de se développer sur ce genre de milieu plutôt rare. La biodiversité a par conséquent régressé dans la commune avec l'abattage de ces arbres centenaires. Comme apparemment rien n'a été conservé ni analysé, on ne sait même pas les richesses naturelles que ces arbres abritaient, et donc ce que l'on a perdu comme espèces rares ou protégées, mentionnées dans les listes rouges (mousses, lichens, insectes et microfaunes). Il demande également si on a pensé à conserver une tranche des troncs. Avec des âges entre 200 et 300 ans, l'analyse de la succession des cercles de croissance aurait pu intéresser les personnes spécialisées dans ce type d'étude appelée dendrochronologie, qui apporte des informations sur le climat local. Bref, c'est un gâchis complet. La transformation d'arbres majeurs en planches pour restaurer le sentier soulève des questions graves sur la façon dont le Service des Espaces verts considère la nature naturelle. Il ne suffit pas de pratiquer une gestion différenciée si chère à M. Rubattel pour être un protecteur de la nature. On est en droit d'attendre bien davantage d'un tel service au XXIème siècle. Enfin, au vu des traces profondes laissées dans la prairie humide où fleurissent actuellement les petites fleurs du printemps (scylla, primevères, etc), et plus tard d'autres espèces des milieux humides, on peut en déduire que de gros engins ont été utilisés pour ce travail et il demande si le sol sera remis en état.

M. Jean-Pierre VUILLE revient sur son intervention au sujet des déchets, évoqué lors de la dernière séance. Il constate que cela va de mal en pis et est insatisfait de la réponse municipale. Il demande concrètement combien d'enquêtes ont été décidées pour rechercher les gens qui ne suivent pas les directives et si des amendes ont été délivrées, il souhaite savoir combien et pour quel montant. Il a montré des photos des poubelles au Municipal et est prêt à les leur montrer de visu, surtout le lundi matin, aux alentours de 5h.

Mme Josette GAILLE signale que le mardi 8 mars, à 7h., M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat, sera dans cette salle pour répondre aux questions sur la votation du 20 mars 2016 au sujet de RIE III et donner des explications.

M. Olivier MONGE relève qu'à l'établissement scolaire de Roche-Combe, durant le cursus scolaire, les enfants participent à des camps de ski certaines années. Or, les parents ont reçu une information indiquant que les enfants n'ayant pas de matériel de ski, peuvent aller en louer dans une grande enseigne à Gland. Alors que l'on parle sans cesse de favoriser le commerce local, il demande pourquoi ne pas inciter les élèves de Nyon d'aller dans un magasin nyonnais compétent qui propose de l'excellent matériel pour le même prix, plutôt que de les envoyer à Gland.

M. Maurice GAY revient sur les préavis concernant les abribus et le mobilier urbain et souhaite connaître l'état d'avancement de ceux-ci. Il relève également qu'un panneau SGA est planté au beau milieu du jardin de la maison Richard. Il trouve dommage que les passants aient la vue sur le panneau et non la magnifique bâtisse et demande de déplacer ce panneau sur le bord.

15. *Préavis N° 256 concernant l'espace de rue sans obstacle – Mise en conformité des traversées piétonnes – Demande de crédit de réalisation de CHF 219'000.- TTC*

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES demande à la commission de s'interroger pourquoi ne pas avoir profité de la mise en place des feux pour faire les travaux à ce moment.

M. le Municipal Olivier MAYOR relève qu'il s'agit d'endroits qui ne vont pas faire l'objet de travaux dans un avenir proche et qui pourront être mis aux normes comme ceux traités depuis 3-4 ans.

Mme Roxane FARAUT-LINARES lui indique que le passage au niveau du Conservatoire vient d'être refait et on va recommencer. Elle demande, pour la commission, un plan actuel parce que celui transmis est vieux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

16. *Préavis N° 257 concernant Ouverture d'une unité d'accueil pour écoliers au Rocher - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 164'300.- pour les travaux et l'ameublement de l'UAPE - Demande de crédits de fonctionnement pour l'exploitation de la future structure.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. *Préavis N° 258 concernant le projet de géothermie de moyenne profondeur, prise de participation au capital-actions de la société anonyme EnergÔ SA, en partenariat avec la SEIC La Côte, SEFA (Aubonne) et Romande Energie – Demande d'un crédit de CHF 500'000.- pour la dotation du capital-actions.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. *Rapport municipal N° 259 en réponse au postulat de M. Bischofberger intitulé « Plus de places de parc pour voitures de personnes handicapées ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. *Postulat de M. Frédéric TSCHUY et consorts intitulé « Vers le soleil d'Italie, la promenade y mène ».*

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB trouve les postulats bien faits, bien illustrés, mais parlent du même endroit. Il se demande pourquoi ne pas avoir fait un seul postulat.

M. le Président propose une seule commission pour les deux postulats.

M. Gilles GROSJEAN souligne que ce postulat traite de la valorisation de l'aménagement paysager pour une meilleure fréquentation pour le tourisme. Le deuxième concerne un concept d'entretien de la butte favorisant la biodiversité. Il y a deux périmètres distincts.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi en commission.

20. *Postulat de Mme Valérie MAUSNER-LEGER et consorts intitulé « Entretien paysager de la butte sous la promenade du Jura ».*

La discussion est ouverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

21. *Postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES et consorts intitulé « Pour une politique rationnelle du parc automobile en Ville de Nyon ».*

La discussion est ouverte.

M. Pierre WAHLEN relève qu'en avril 2012, la commission qui traitait de l'achat de véhicules se félicitait de la bonne gestion de la Municipalité, du cahier des charges qui permettait, pour chaque véhicule, d'acheter le plus adéquat et il s'étonne que les mêmes personnes, quatre ans plus tard, parlent d'un manquement extraordinaire de la Municipalité qui serait incapable de gérer son parc de véhicules. Ils répondront peut-être qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES précise qu'il ne demande pas de remettre en question cette manière de faire, il demande qu'une centralisation des acquisitions soit faite pour permettre d'optimiser les coûts et d'apporter une flotte de véhicules plus homogène qu'aujourd'hui. Il propose de continuer la manière de faire mais d'une façon plus centralisée pour donner des moyens de transports à l'ensemble des services au lieu de continuer à acheter pour chaque service et ne pas se prêter les véhicules.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le postulat est renvoyé à la Municipalité à la majorité.

22. *Postulat de M. Yvan Rytz au nom du Groupe des Verts intitulé « Monnaie locale complémentaire à Nyon, une piste pour redynamiser l'économie locale ? »*

La discussion est ouverte.

Mme Véronique BÜRKI-HENRIOD pense qu'avant de déposer ce postulat il aurait été fortement pertinent de rencontrer le comité de la SIC. A sa connaissance cela n'a pas été fait, ne serait-ce que pour savoir si un tel projet pourrait les intéresser. Elle signale que le groupe PLR n'est pas favorable à ce postulat et en tant que commerçante nyonnaise, souligne qu'avant de créer une monnaie locale, il faudrait consommer local.

M. Jean BISCHOFBERGER demande si M. Rytz a prévu d'imprimer l'effigie du syndic sur sa monnaie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

23. Réponse à l'interpellation de Mme Séverine LUGEON intitulée «Quid de la conciliation extrajudiciaire, plus de quatre ans après le dépôt du postulat du Conseiller Steve Equey ?»

La discussion est ouverte.

Mme Séverine LUGEON remercie la Municipalité pour cette réponse et se réjouit de constater qu'il y a si peu d'infractions commises par des mineurs mais souhaite néanmoins que les délégués posent les mêmes questions au Conseil intercommunal de PNR.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY propose de donner la réponse aux Conseillers intercommunaux sans poser la question. Si le but est d'informer les Conseillers elle propose de transmettre aux Conseillers des autres communes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

24. Réponse à l'interpellation de Mme Jessica JACCOUD intitulée « Des bus nyonnais en correspondance avec les horaires des trains CFF ? »

La discussion est ouverte.

Mme Jessica JACCOUD remercie également la Municipalité pour sa réponse complète avec des données techniques compliquées et pas toujours compréhensibles, mais elle a eu l'occasion de participer à la commission du postulat de M. Jean-Michel Hainard lors de laquelle toutes ces données ont été expliquées. S'agissant du versant politique, elle se réserve le droit de revenir ultérieurement sur la question. Elle en profite pour demander des nouvelles de sa motion pour une station de vélos en libre-service au nord de la ville, motion déposée il y a 10 mois. Après 6 mois, la Municipalité a demandé un délai supplémentaire invoquant une étude régionale qui devait se terminer fin 2015. Elle espère qu'elle reviendra avec un projet concret avant les beaux jours.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY l'informe que le projet est extrêmement retardé pour des questions de marchés publics. Il est en main du Conseil régional, mais une demande d'offre doit être faite pour choisir le mandataire pour éviter le même blocage qu'à Genève.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

25. Interpellation de M. Gilles GROSJEAN intitulée « Règlement et plan de protection des arbres ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

26. Interpellation de M. Stéphane DELLEY intitulée « Aménagement rue Jules-Gachet, rue Juste-Olivier ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

26bis Interpellation urgente de M. Guy-François THUILLARD et la CAU concernant l'aménagement du territoire – nouvelles données et nouveau Plan directeur cantonal (PdCn) – 4e adaptation (en annexe)

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE signale que les enjeux sont majeurs pour Nyon, pour les communes en général et pour le canton. La Municipalité a demandé un

délaï au canton pour répondre au mieux à cette consultation, ce qui signifie que la réponse à cette interpellation sera donnée lors de la prochaine séance.

27. Divers en rapport avec la séance.

Mme Jessica JACCOUD comprend la déception de Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY à propos de la station de vélos en libre-service à la Petite Prairie, mais elle trouve cocasse qu'il faille dix mois pour invoquer les marchés publics.

M. Victor ALLAMAND fait remarquer que lors de la discussion du préavis N° 235, M. le Syndic a fait un raccourci dont il a le secret, en mentionnant la date de dépôt du préavis. Il souhaite que l'on change la page de garde en enlevant la date d'adoption en Municipalité qui figure par ailleurs dans les décisions de la Municipalité. Cela éviterait à M. le Syndic d'invoquer cette date, quand il trouve qu'un préavis a trop traîné, le 14 septembre dans ce cas, puisque la première séance de commission n'était que le 28 octobre.

M. Patrick BUCHS signale qu'il est remplacé en tant que chef de groupe des Verts'Libéraux par M. Vincent HACKER.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 23h.10

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



Claude FARINE

La secrétaire :



Nathalie VUILLE

Annexe : Interpellation de M. Guy-François THUILLARD et la CAU

Interpellation urgente

Aménagement du territoire :
nouvelles donnes et nouveau Plan directeur cantonal PDCn) – 4^e adaptation

La Commission d'architecture et d'urbanisme (CAU) du Conseil communal de Nyon a tenu séance la semaine dernière. A cette occasion, elle a été informée des nombreuses modifications envisagées du PDCn, actuellement mis en consultation par le Canton. Dans ce dossier particulièrement complexe, la CAU a été, entre autres, très désagréablement surprise de constater que l'autonomie des communes était gravement mise à mal et que notamment la commune de Nyon perdrait son droit d'organiser elle-même et souverainement son propre territoire, contrairement à ce que prescrit la LAT fédérale.

En matière de planification urbaine, le PDCn postule, pour les périmètres compacts d'agglomération et de centre cantonal du Grand Genève, une croissance annuelle de 2,6% sur la base de 2008. Les communes concernées sont Coppet, Rolle et Gland ainsi que l'agglomération nyonnaise, soit Eysins, Prangins et Nyon. Ce taux s'appliquerait de manière globale aux communes d'agglomération concernées, représentant ainsi une moyenne maximale régionale.

Cette mesure précise également que la répartition de taux différenciés selon les communes doit être négociée au sein des comités de pilotage des agglomérations, dont les modalités de gouvernance ne sont pas fixées. La démarche proposée remet en question les compétences communales en la matière et peut mener à de gros désaccords entre les communes.

Une autre mesure similaire du PDCn préconise de donner mandat aux régions de coordonner le développement des zones industrielles et artisanales régionales et locales.

La CAU s'inquiète de ces mesures et pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Ces projets du Canton ne sont-ils pas, en l'état, très défavorables à la Ville de Nyon ?
- Comment la Municipalité s'est-elle prononcée lors de la consultation sur ces projets ?
- Quels sont les moyens envisagés pour limiter, voire supprimer les effets négatifs des mesures envisagées par le Canton ?
- La Municipalité a-t-elle prévu d'informer le Conseil communal sur l'ensemble des mesures prévues par cette 4^e adaptation du PDCn et si oui quand ?

La commission d'architecture et d'urbanisme
Guy-François Thuillard, président

Nyon, le 26.02.16